

## **SD SYSTEME**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 24, Boulevard des Condamines  
34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT  
RCS BEZIERS 848 065 488**

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre,  
Le deux septembre,  
A 9 heures,

**Madame Virginie GUIGO**,  
demeurant 24, Boulevard des Condamines 34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société  
SD SYSTEME,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIERE DÉCISION**

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Monsieur  
Thierry FERRAND, demeurant 24 Boulevard des Condamines, 34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 10 des  
statuts.

Monsieur Thierry FERRAND a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était  
frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au  
sein de la Société.

#### **DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal  
pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné  
sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique  
Virginie GUIGO

